

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0182 Séance du Conseil : 15 SEPTEMBRE 2025
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE CATALANE LA BRESSOLA	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 septembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 09 septembre 2025, à la Salle du Préau – Place de la Mairie à Saint-André (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Raymond PLA donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Antoine PARRA, Bruno GALAN donne procuration à Françoise DARCHE, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, José BELTRA donne procuration à Yves BLIN, Samuel MOLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Yvette PERIOT donne procuration à Patrice AYBAR, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Marcel DESCOSSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 9

Secrétaire de Séance :

Marie-Thérèse IMBARD

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250915-DL2025-0182-DE
Date de télétransmission : 17/09/2025
Date de réception préfecture : 17/09/2025

La Bressola est une école catalane, immersive et associative qui a pour objectif la récupération de la langue et de la culture catalane en Catalogne Nord. Pour cela, elle compte 7 écoles et 2 collèges dans le Département pour un total de 1 100 élèves. Bien qu'elle ait un statut associatif, la Bressola est sous contrat avec l'Etat depuis 1995 ; aussi, elle bénéficie d'une participation financière du ministère de l'Education Nationale ainsi que de subventions du Département et de la Région. Ces subventions n'ont toutefois pas augmenté depuis 2010 alors que l'association est confrontée à l'inflation ainsi qu'à la hausse des salaires de ses 110 salariés.

Début 2025, l'association a tenu une conférence de presse en indiquant que sa situation financière était en danger du fait de la baisse des subventions et du non-paiement des forfaits communaux par certaines communes dont les élèves sont scolarisés au sein de leur structure.

Afin de palier à cette situation, une campagne d'appel au don a été lancée afin d'obtenir des subventions exceptionnelles et un courrier du Préfet réclamant le paiement des forfaits communaux a été adressé aux communes concernées. Enfin, une campagne de conventions avec les administrations locales a été mise en oeuvre.

Début juin 2025, le Président de La Bressola, Monsieur Guillem NIVET, a tenu une nouvelle conférence de presse et indiquait que, bien que de nombreuses subventions aient été versées, la situation économique de l'association restait préoccupante à moyen et long terme.

Enfin, en date du 4 septembre 2025, la CC ACVI a été sollicitée par cette association afin d'obtenir une subvention exceptionnelle.

Aussi, il est proposé au membres du Conseil communautaire d'accorder une subvention exceptionnelle de 5 000-€ (cinq mille euros) à l'association La Bressola.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le versement de la somme de **5 000-€** (cinq mille euros) en faveur de l'Association La Bressola,

Habilite Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2025,

Dit qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à M. Guillem NIVET, Président de l'Association La Bressola.

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 16/09/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



***La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans
un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.***